

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/36 :

Commission de Suivi de Site - Désignation d'un (e) représentant (e) de la Commune de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

ABSENTS :

MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



David LORION

Affaire n°3/36 : Commission de Suivi de Site - Désignation d'un (e) représentant (e) de la Commune de Saint-Pierre.

Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la rivière Saint-Etienne, exploitée par le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion « ILEVA », fait l'objet d'une commission de Suivi de Site (CSS) créée par arrêté préfectoral n°2015-2080/SG/DRCTCV du 2 novembre 2015.

La composition de cette commission est fixée par cet arrêté pour un mandat d'une durée de 5 ans.

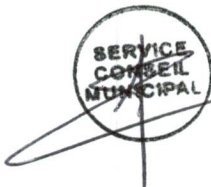
Dans le cadre du renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site pour l'ISDND de la rivière Saint-Etienne exploitée par ILEVA, la Commune de Saint-Pierre, étant concernée, doit désigner un représentant qui siègera au sein de cette commission dans le collège « élus des collectivités territoriales concernées ».

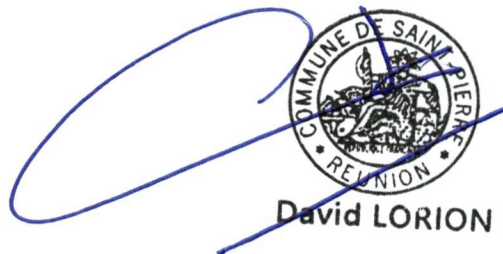
Il en est de même s'agissant de la représentativité de la Commune au sein du comité partenarial institué pour le projet de « RUNEVA » et porté par ILEVA.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER Madame Guilaine NASSIBOU comme représentante de la Commune pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site de l'ISDND (CSS) et du Comité partenarial de RUNEVA.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION